

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE****DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**

Nombre Membres

En exercice : **23**Présents :**12 Titulaires****2 Suppléants**Pouvoirs :**1**Votants :**15 Pour****0 Contre****0 Abstention**Date de la convocation :
27 mars 2025**Délibération n°
2025.04.21****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
MONISTROL SUR LOIRE**

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trois avril

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, Paul THIOLLIÈRE (Suppléant), Gérard LINOSSIER (suppléant), Jean-Luc BORIE, Michel CHAPUIS, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC, Jean-Paul NICOLAS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absent : Daniel FAVIER, Joël DESSALCES, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE-PRADIER, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Didier DANTONY, Philippe JOUJON.

LANCEMENT MARCHÉ « TRANSPORT ET TRAITEMENT DES OM CCMVR CCDS »

Le marché actuel permettant le transfert et le traitement des OM de la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron et de la Communauté de Communes des Sucs à partir du quai de transfert de Monistrol/Loire a été conclu pour une durée d'une année renouvelable tacitement trois fois, à compter du 4 octobre 2021 soit jusqu'au 3 octobre 2025.

Il est nécessaire de lancer la consultation pour un nouveau marché pour 2 lots (transport et traitement) à compter du 04/10/25 pour une durée de 3 ans 6 mois et 28 jours soit jusqu'au 30 juin 2029 (fin du marché du groupement de commande).

Au vu des échanges lors de la dernière attribution de ce type de marché, Il est proposé que la CAO émette des propositions pour redéfinir les critères d'analyse, notamment la pondération de la valeur environnementale du lot 2, en intégrant par exemple un sous-critère relatif à l'éloignement du site de traitement.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **CHARGE à l'unanimité** la CAO d'émettre des propositions pour redéfinir les critères d'attribution du marché pour permettre l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE),
- **D'AUTORISER à l'unanimité** Monsieur le Président à mettre en œuvre une consultation sur les bases ci-dessus évoquées, en vue de la passation d'un marché pour le transfert et le traitement des OM de la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron et de la Communauté de Communes des Sucs.
- **D'HABILITER à l'unanimité** Monsieur le Président à engager toutes démarches à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET